



Éditorial : Un autre choc :
"Faites du bruit !"
P.2



Ces méfaits qui perdurent
parmi d'autres
P.5



Éthiopie : Les armes crépitent
cette fois entre les Amharas et le
pouvoir fédéral
P.6

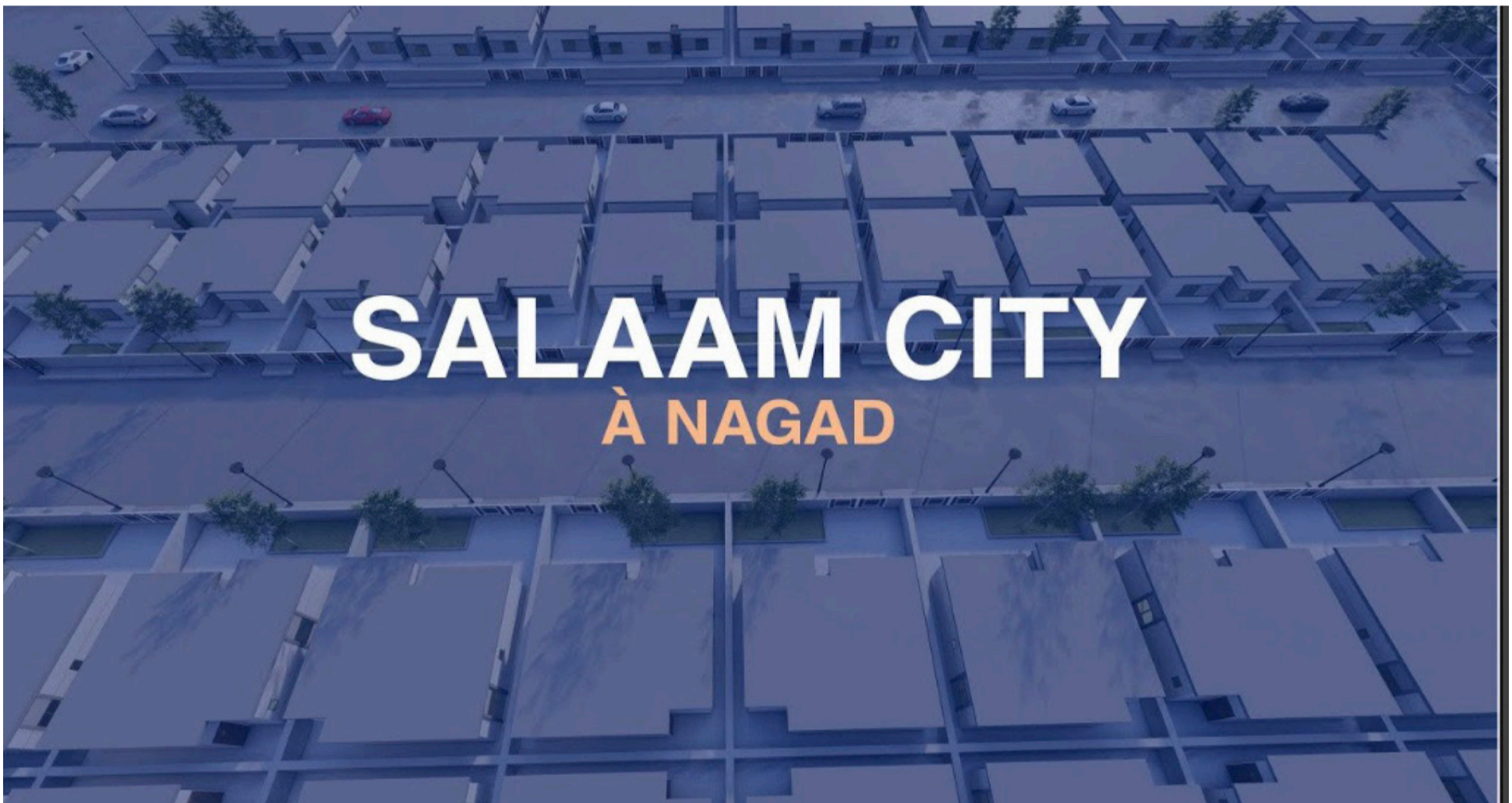


Le fléau du plastique dans le monde
P.8



Récit : En l'autre
P.10

Salaam City ou un scandale fiscal signé Ismail Omar Guelleh



Mahamoud DJAMA

Ce n'est un secret pour personne, l'autocrate Ismail Omar Guelleh et son entourage (familial ou non) sont insatiables. Ils ne se lassent pas de s'enrichir sans cause, c'est-à-dire à coups de détournements de fonds publics, de trafics d'influence et autres abus de pouvoir. Ismail Omar Guelleh, ses enfants et son épouse sont ainsi devenus riches, très riches. A qui n'a pas connu Ismail Omar et son épou-

se Kadra Mahamoud Haid avant l'indépendance du 27 juin 1977, de savoir qu'ils n'avaient rien en dehors de leurs modestes salaires, donne une idée de cet enrichissement illicite. Selon plusieurs sources, Ismail Omar Guelleh n'avait aucun bien immobilier, aucun compte bancaire créditeur. Son petit salaire de policier colonial ne suffisait pas à subvenir à ses besoins. Aussi était-il souvent à court de sous et sollicitait-il proches et autres amis. Son épouse n'était pas mieux lotie avec son petit salaire d'institutrice-adjointe

(elle s'était lancée dans la vie active juste après son brevet d'études du premier cycle secondaire ou

Comme vous le savez peut-être, nous avons publié ici une longue liste de biens considérés comme mal acquis par Guelleh et sa famille restreinte.

BEPC). Sans son mariage avec un haut-fonctionnaire, devenu plus

tard homme politique, l'ancien premier ministre Abdallah Mohamed Kamil, qui subvenait aux besoins du foyer, Mme Haid aurait probablement, elle aussi, connu des fins de mois difficiles.

Comme vous le savez peut-être, nous avons publié ici une longue liste de biens considérés comme mal acquis par Guelleh et sa famille restreinte. Nous les avons pointés bien par bien.

--> suite page 3

EDITORIAL: Un autre choc : "Faites du bruit !"



Mouna Ali

Mercredi 30 août 2023. Quelques jours seulement après la déroute militaire subie vendredi 25 août 2023 par son ami Moussa Bihi Abdi, président du Somaliland, à Gojade et alentour, aux abords de la ville Lasanod. Re-choc ! Un autre ami, autocrate et prédateur d'État comme lui, est concerné.

Il s'agit d'un homme forcément peu apprécié de ses concitoyens. La nouvelle qui tombe est pour lui inattendue, terrible. Il est dévasté, n'en croyant ni ses yeux, ni ses oreilles, tous quatre usés mais encore utilisables.

Il n'y est plus. Du pouvoir, le personnage vient d'être chassé, brusquement renversé par sa propre garde dite républicaine. Il s'est vu assigné à résidence, sans son épouse et ses enfants, mais non sans ses médecins. Médecins ? L'homme est comme lui sous assistance médicale, quoique plus jeune. Il est diminué depuis qu'il a été frappé par un accident cardio-vasculaire. De sorte que, comme lui, en public, notamment parmi ses pairs, il faisait fausse note,

surtout par temps de mouvement.

Tout à sa fraude électorale, à sa prédation de l'État et à sa jouissance de bas étage, l'intéressé n'a rien vu venir.

C'est le chef de sa garde présidentielle qui a mené le coup de force. Un général à deux étoiles qui le servait après avoir servi son père et prédécesseur. Tout à sa fraude électorale, à sa prédation de l'État et à sa jouissance de bas étage, l'intéressé n'a rien vu venir.

Le vieil autocrate pense à lui. Il pense à ce qu'il ressent en ces instants d'impuissance face au soldat galonné qui lui obéissait encore la veille. Il pense aussi à ce que peut éprouver le peuple que, comme celui que lui-même affirme diriger, l'autre méprisait et malmenait. Personne, au pays, n'a dit mot en sa faveur. Pas grand-monde non plus hors du pays. Juste quelques mots convenus de quelques ac-

teurs internationaux qui, pourtant, traitaient avec lui sans se boucher le nez.

Face à cette réalité qu'il ressent comme cruelle, le vieil autocrate tremble de tous ses membres, son cœur bat la chamade, des larmes perlent en ses yeux. Il se reconnaît dans cette situation qui emporte son ami. Elle lui martèle qu'il ne bénéficie pas non plus d'une assurance tous risques.

Au satrape crépusculaire, cette ultime sortie audio-visuelle de son ami est insoutenable. Elle fait bondir sa détresse dans la détresse du déchu.

Le renversé, cet ami demeuré satrape malgré son état de diminué, l'autocrate désormais à terre, c'est...Ali Bongo Ondimba, fils d'un certain Omar Bongo Ondimba dont les Gabonais ne sont pas fiers. Avec Ali, tombe une famille qui a saigné le Gabon, une famille honnie par l'immense majorité des filles et

filles du pays.

Sur les réseaux, circule une image d'Ali Bongo appelant le monde extérieur au secours. On le voit, assis dans un fauteuil, déjà sans costume ni cravate, dire sa détresse en anglais. "Make noise !", soit "Faites du bruit !", répète-t-il. Loin de lui attirer quelque sympathie, l'appel le couvre d'une dernière couche de ridicule. Jusqu'au bout, il aura été ridicule.

Au satrape crépusculaire, cette ultime sortie audio-visuelle de son ami est insoutenable. Elle fait bondir sa détresse dans la détresse du déchu. Alors, il fait un petit bruit sous la forme d'une condamnation écrite du coup d'État. Un autre choc...■

Mahamoud DJAMA

Nous lui avons demandé ainsi qu'aux siens comment chacun de ces biens avait été acquis. Ils ne nous ont jamais répondu. Un silence lourd de sens. Un silence qui en dit long sur leur embarras. Un silence qui conforte les informations dénonçant l'acquisition illicite de ces biens. De fait, ils ne pouvaient pas prouver qu'ils avaient honnêtement acquis ces biens. Depuis l'indépendance, les revenus légaux d'Ismail Omar Guelleh sont limités à son salaire, devenu indemnité présidentielle depuis qu'il a pris le pouvoir en 1999, et à quelques loyers de logements construits à crédit. Un crédit jamais entièrement remboursé, murmurent certains. Son épouse, non plus, n'a pas gagné plus que son salaire d'institutrice-adjointe puis de bibliothécaire au collège d'enseignement secondaire (CES) de Boulaos à Djibouti-ville, soit le dernier emploi qu'elle a occupé depuis les années 1980. Ce salaire, elle a continué de le toucher sans travailler, et donc illégalement, depuis qu'elle s'est remariée avec Ismail Omar Guelleh au début des années 1980. Est-elle partie à la retraite ? Ou touche-t-elle encore ce salaire ? A elle de répondre.

Parmi les proches d'Ismail Omar Guelleh, figure un certain Ahmed Nour Jimale (Axmed Nuur Jimcaale en langue somalienne), ressortissant somalien et homme d'affaires très controversé. C'est le patron de la banque dite islamique Salaam Bank de Djibouti et il n'est pas que banquier, car il opère dans

de nombreux autres domaines. Ses activités vont de la finance islamique à la logistique, en passant par la construction. Il est omniprésent dans le secteur privé djiboutien où il est fort de sa grande proximité avec le vieil autocrate en place. C'est ce dernier qui l'a accueilli à Djibouti dans les années 2000 et naturalisé djiboutien.

Nous faisons ce rappel afin que nos lecteurs comprennent mieux le contexte du scandale dont nous rendons compte aujourd'hui, preuve à l'appui. Preuve ? Nous nous sommes procuré une copie du "décret 2023-124/PR/BM portant les exonérations fiscales de la Société Salaam Real Estate pour la construction de Salaam City". Par ce décret présidentiel qu'il a signé le 18 mai 2023, le dictateur Ismail Omar Guelleh a accordé, pour quinze ans, toutes sortes d'exonérations fiscales présentes et à venir à cette société en vue d'un projet de promotion immobilière prévu à Nagad, à la périphérie de Djibouti-ville, la capitale djiboutienne. Ce décret fait référence à un arrêté présidentiel, le n°2023-073/PR/BM du 18 avril 2023, "portant attribution à titre onéreux d'une parcelle de terrain au profit de la Société Salaam Real Estate" ainsi qu'à une "demande d'agrément présentée par la Société Salaam Real Estate".

Alors, commençons par le commencement. La parcelle de terrain en question mesure 240 hectares, soit 2 400 000 mètres-carrés. Elle a été attribuée à la Société Salaam Real Estate au

prix de 1000 francs Djibouti le mètre-carré. C'est un prix exceptionnellement bas. C'est un cadeau. Retenez ce qualificatif "exceptionnel", il qualifie à tous égards l'affaire dont nous vous rendons compte. L'adjectif est d'ailleurs employé par Ismail Omar Guelleh lui-même dans l'article premier de son décret du 18 mai 2023. 18 avril, 18 mai : pourquoi donc ce chiffre 18 ?

Sans tarder, portons à votre connaissance la teneur du décret en question où sont énumérées les exonérations exceptionnelles accordées par Ismail Omar Guelleh à la Société Salaam Real Estate.

***Sans tarder,
portons à votre
connaissance la
teneur du décret
en question où
sont énumérées
les exonérations
exceptionnelles
accordées par
Ismail Omar
Guelleh à la Société
Salaam Real
Estate.***

"Article 1 : Sont exonérés, à titre exceptionnel, des impôts, droits et taxes les équipements, matériaux et matériels nécessaires importés ou achetés localement par la Société Salaam Real Estate pour la construction du projet "Salaam City" dans la zone de Nagad pour une durée de quinze (15) années.

Article 2 : Conformément au code des investissements, au décret n°2013-346 et aux dispositions exceptionnelles du présent décret, les impôts, droits, taxes

et redevances exonérés sont :

-la contribution foncière sur les propriétés non-bâties ;

-l'impôt sur les propriétés bâties, les redevances domaniales et taxes sur le permis de construire pour une durée de quinze (15) années à compter de la première année de la réalisation du projet ;

-toutes les taxes intérieures de consommation (TIC) ;

-la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;

-les impôts sur les bénéfices professionnels et les bénéfices générés dans tout le projet Salaam City ;

-tous les droits d'enregistrement payables à la direction des impôts ;

-tous les droits dus à la direction des domaines ;

-tous les droits se rattachant au permis de construction et de remblai ;

-le règlement de la taxe de 1,5% sur le permis de construire ainsi que la redevance de 1% sur le contrôle des normes antisismiques auxquelles est subordonnée la délivrance du permis de construire ;

-le paiement de la redevance de 1% reversée à la direction de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, lors du renouvellement du permis de construire ;

-tous les droits de douanes ayant une relation directe ou indirecte avec le projet Salaam City et notamment les droits d'importation de fer à béton (redevances budgétaires de 30%) ;

--> suite page 4

Mahamoud DJAMA

-droits d'accises applicables au fer à béton et au ciment importés ou produits sur le territoire djiboutien et autres matériaux et matériels ;

-les impôts minimaux forfaitaires ;

-les impôts sur les plus-values ;

-La taxe sur la mise en valeur du terrain ;

-la contribution de la patente calculée pour le montant correspondant au coût des travaux publics ;

-la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe intérieure de consommation et la surtaxe relatives au gasoil ;

-toute nouvelle taxe et tout nouvel impôt et toute nouvelle redevance et tout nouveau droit de douane qui seraient mis en place pendant l'exécution du projet et ou pendant la phase de commercialisation et ou pendant la phase de paiement échelonné des habitations par les acquéreurs bénéficiaires du projet.

Article 3 : La liste des matériaux et matériels destinés à la réalisation du projet suscité à l'article 1 et admis en exonération sur le territoire de la République de Djibouti, devra être approuvée par le ministère de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat.

Article 4 : Le ministère du budget et le ministère de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat sont chargés chacun en ce qui le concerne, et si nécessaire, tout autre ministère, de l'exécution du présent décret.

Article 5 : Le présent décret

prendra effet dès sa signature. Il sera enregistré et exécuté partout où besoin sera."

Non, vous n'avez pas rêvé. Non, c'est une réalité que vous lisez, une réalité signée Ismail Omar Guelleh.

Non, vous n'avez pas rêvé. Non, c'est une réalité que vous lisez, une réalité signée Ismail Omar Guelleh.

Cela vous saute aux yeux, les mesures prises ici en faveur du projet de la Société Salaam Real Estate sont exceptionnelles. Comme nous l'avons mentionné plus haut, Ismail Omar Guelleh le dit explicitement dans l'article 1er du décret en précisant que ce sont des exonérations "à titre exceptionnel", ce que leur teneur confirme.

Bien entendu, ces exonérations exorbitantes se font aux dépens des recettes fiscales de l'État. Elles constituent un manque à gagner pour des services vitaux tels que l'éducation et la santé publiques qui en ont pourtant cruellement besoin.

Sans tarder, la question irrépressible : Pourquoi ces exonérations ? C'est une question qui en soulève d'autres. A qui profite le projet ? A la seule Société Salaam Real Estate liée à Salaam Bank ? Ou à d'autres personnes éga-

lement ? Et lesquelles ? Clairement, pour qu'il bénéficie de tant d'exonérations fiscales exceptionnelles, ce projet immobilier répond à un objectif peu ordinaire. Clairement, la Société Salaam Real Estate n'est pas une entreprise ordinaire promouvant un projet ordinaire. Le traitement fiscal que lui accorde le décret, sans compter le vil prix d'achat du terrain, montre bien que cette affaire sort de l'ordinaire. Or, aucun motif d'intérêt public n'est mis en avant. Il n'est nullement avancé que ce projet a été conçu et conduit à des fins sociales. Il n'est pas affirmé que les logements prévus sont sociaux, réellement sociaux, et que les exonérations visent à les rendre peu chères et d'autant plus accessibles au plus grand nombre. Bref, la Société Salaam Real Estate n'est qu'une entreprise privée puissamment soutenue par l'autocrate Ismail Omar Guelleh et son projet Salaam City une opération commerciale juteuse de construction d'habitations à des conditions défiant toute concurrence pour garantir leur vente à prix très rémunérateur. Un profit maximal se profile à l'horizon pour ses promoteurs réels. Dont Ismail Omar Guelleh et ou sa famille restreinte ?

En bonne logique, le projet profite aussi à l'autocrate et ou à sa famille restreinte. Il n'y pas d'autre explication rationnelle possible. Quel intérêt autre que pécuniaire aurait l'insatiable Ismail Omar Guelleh à exonérer cette opération immobilière "à

titre exceptionnel" ? A titre si exceptionnel que d'autres entreprises immobilières pourtant proches de lui telles que le Groupe Aoul de Yacin Aouled Farah dit Djib-Clean, Saba Real Estate (de la banque dite islamique Saba), Société Hamdani, Société Dawaleh ou encore Société Al Gamil n'en ont jamais bénéficié.

Au demeurant, nos sources confirment que le vieil autocrate est un bénéficiaire majeur non déclaré du projet, par l'intermédiaire de sa fille Haïbado et de son nouvel époux Sadik John. Ce, en contrepartie des exonérations exceptionnelles qu'il a accordées à l'opération immobilière en abusant du pouvoir d'État. Dit autrement, à travers le décret et l'arrêté qu'il a signés, Ismail Omar Guelleh prive l'État de Djibouti de nombreuses et importantes recettes fiscales qui retombent en grande partie dans ses poches via le bénéfice du projet. Cela porte un nom : trafic d'influence et détournements de fonds. Le montant du manque à gagner pour l'État de Djibouti serait, selon nos informations, des dizaines de milliards de francs Djibouti, soit des centaines de millions de dollars étatsuniens.

Même si c'était un "geste amical" en faveur du sieur Ahmed Nour Jimale, ce qui reste à prouver, le scandale ne serait pas moindre ! Scandale !!! A suivre de très près■

Ces méfaits qui perdurent parmi d'autres

Sur l'immeuble Heego du Plateau du Serpent, à Djibouti-ville



Osman Waberi

Le lancinant problème des retards de salaires perdure dans l'administration d'État. Les agents de l'État continuent donc de s'en plaindre.

Le mal-nommé Vogue de la Route de Venise, à Djibouti-ville, lieu de débauche qui ne dit pas son nom, perdure.

Le mal-nommé Vogue de la Route de Venise, à Djibouti-ville, lieu de débauche qui ne dit pas son nom, perdure. Le peu recommandable gendre du chef de l'État, un certain Tommy Tayoro dont la vie se résume à l'argent sale, à l'alcool, à la drogue et au sexe, y sévit toujours.

Le chantier douteux lancé sur l'emplacement de l'immeuble d'État les Mouettes, à la Siesta, perdure. Il serait la propriété d'une certaine Haïbado Ismail Omar, fille cadette du chef prédateur de l'État de Djibouti. Avec quel argent finance-t-elle ce chantier ?

La gestion désastreuse des établissements publics Électricité de Djibouti (EDD) et de l'Office national des eaux et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD), perdure.

La prédation de la société d'État Djibouti-Télécom perdure.

La société immobilière de Djibouti ne va pas mieux malgré la nomination d'une femme à sa tête.

La compagnie Air Djibouti où tant d'argent public a été "investi", reste livrée à la mort.

La ministre de la ville, de l'habitat et de l'urbanisme, Amina Abdi Aden, met en danger la Cité Hodan II de la Colline Farah Had, en banlieue de Djibouti-ville, en autorisant des constructions sur son talus protecteur (contre les eaux pluviales) et l'emprise de sa principale route.

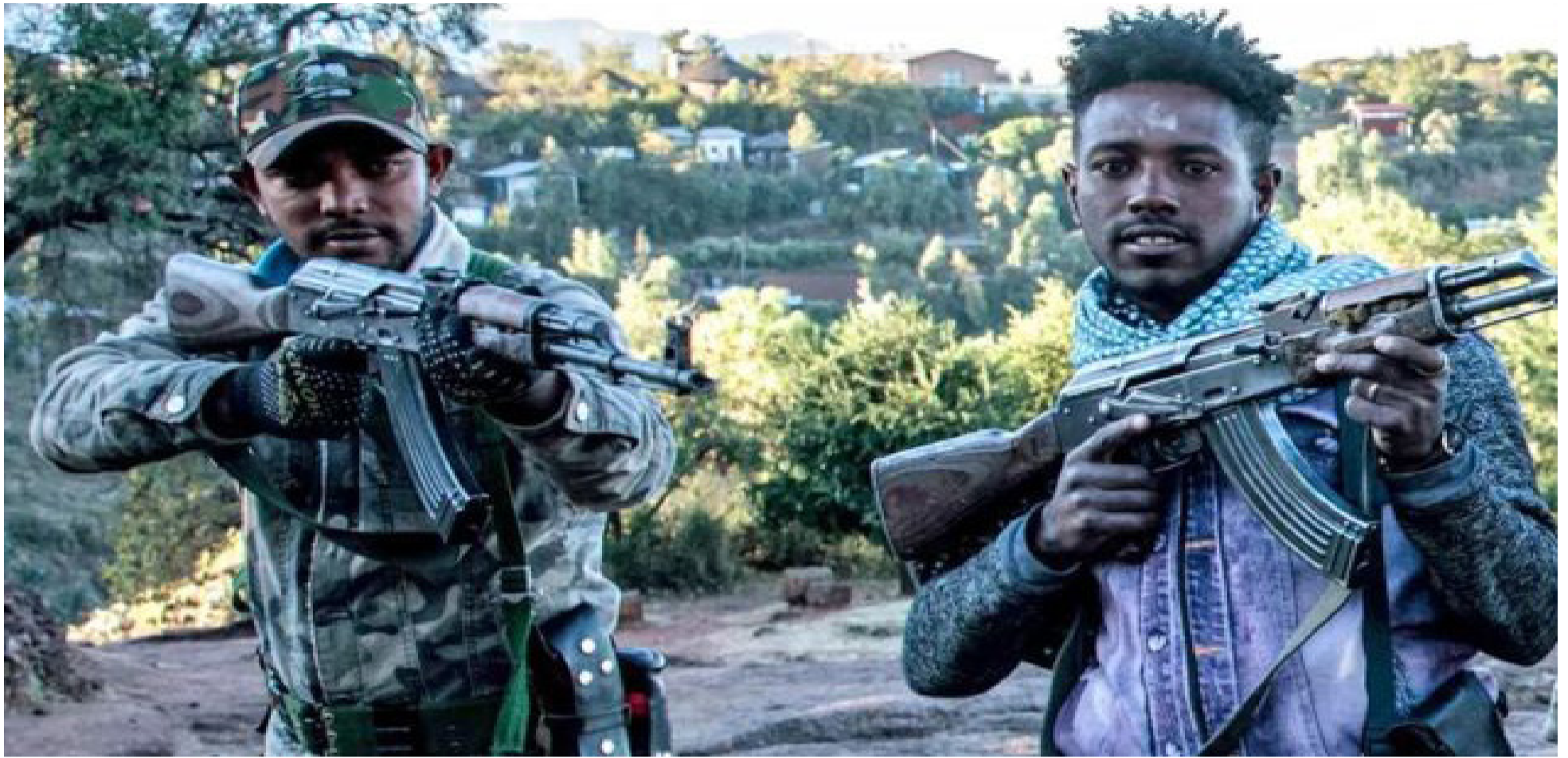
Tommy Tayoro de l'autocrate Ismail Omar Guelleh qui ont déjà fait raser les constructions de ce bien public.

La capitale djiboutienne et les autres centres urbains du pays se noient toujours sous les ordures et autres eaux usées. La capitale, Djibouti-ville, détient la palme de la saleté au classement. A suivre de près■

La capitale djiboutienne et les autres centres urbains du pays se noient toujours sous les ordures et autres eaux usées.

Le terrain de l'état-major des garde-côtes djiboutiens reste menacé de détournement par la fille Fatouma-Awo et le gendre

Éthiopie : Les armes crépitent cette fois entre les Amharas et le pouvoir fédéral



Mariam Robleh

On le sait, les tensions politiques entre les autorités fédérales éthiopiennes emmenées par le Premier ministre Abiy Ahmed Ali et le gouvernement régional du Tigré, dirigé par le TPLF (Front de libération populaire du Tigré), avaient débouché sur une guerre meurtrière. Elle avait éclaté le 2 novembre 2020 et avait duré jusqu'au 2 novembre 2022, date d'un cessez-le-feu signé par les deux camps à Pretoria, en Afrique du Sud, acte suivi d'un traité de paix le 12 novembre de la même année. Le conflit avait tué entre 385 000 et 600 000 personnes selon les estimations et déplacé des millions d'autres dont beaucoup avaient souffert de la faim.

Le traité de paix avait laissé croire que le pays retrouverait

la paix civile et reprendrait ses efforts de développement. Manifestement, la fin de la guerre

La milice a alors ouvert les hostilités, tuant des officiels amharas proches du pouvoir fédéral et prenant le contrôle d'une partie significative du territoire régional.

entre les combattants tigréens et les troupes fédérales, appuyées par des polices et milices régionales dont celles amharas, mais aussi par des unités de l'armée érythréenne dont le TPLF est l'ennemi juré, ne sonnait pas le retour du pays à la paix. La guerre a juste changé de théâtre, se déplaçant en région amhara où elle a commencé à opposer des alliés d'hier, à savoir la puissante

milice amhara Fano et les troupes fédérales.

Fano voyait d'un mauvais œil l'accord de paix conclu entre Addis-Abeba et Mekele (capitale du Tigré), car ses chefs et combattants pensaient que la guerre cesserait qu'après la défaite définitive du TPLF. Pour ces nationalistes amharas, une paix signée avec le TPLF signifiait notamment l'attribution au Tigré d'un territoire disputé par les deux régions. A cela, s'ajoutait la décision fédérale ultérieure de dissoudre les polices régionales appelées Liu Police. Cette mesure a mis le feu aux poudres.

La milice a alors ouvert les hostilités, tuant des officiels amharas proches du pouvoir fédéral et prenant le contrôle d'une partie significative du territoire régional. A ces actes, Addis-Abeba a

réserver une réponse militaire forte, de sorte que les combats entre fédéraux et Fano se sont intensifiés, particulièrement depuis le mois de juillet 2023.

“Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation des droits humains dans certaines régions d'Éthiopie”, a récemment déclaré la porte-parole du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les droits de l'Homme, Marta Hurtado, lors d'une conférence de presse à Genève. Elle a poursuivi : “En région amhara, suite à une intensification des affrontements entre l'armée éthiopienne et la milice régionale Fano et à l'instauration de l'état d'urgence le 4 août dernier, la situation s'est considérablement aggravée”.

L'agence onusienne estime à 183 le nombre de personnes récemment tuées.

Actualités Régionales


Mariam Robleh

L'état d'urgence a été déclaré pour six mois et les troupes fédérales semblent avoir reçu pour mission de défaire la milice Fano. Mais ce n'est pas une tâche aisée, même si les Amharas n'ont pas la même réputation de guerriers que les Tigréens. De fait, Fano a une grande connaissance du terrain local, de l'expérience au combat et est assurée du soutien actif de larges secteurs de l'opinion publique amhara. Elle évolue donc en milieu favorable, contrairement aux soldats fédéraux perçus ici comme des occupants. En d'autres termes, il est difficile de prévoir la fin et l'issue

de cette nouvelle guerre en Éthiopie.

Rappelons qu'une majorité d'Amharas n'a jamais accepté la fédéralisation de l'Éthiopie et reste nostalgiques de l'État unitaire fort que leur communauté contrôlait et avec lequel elle dominait le pays.

Rappelons qu'une majorité d'Amharas n'ont jamais accepté

la fédéralisation de l'Éthiopie et restent nostalgiques de l'État unitaire fort que leur communauté contrôlait et avec lequel elle dominait le pays. Pour ne prendre que la période récente, les négus ou rois des rois Ménélik et Haïlé Sélassié étaient amharas. De même, le colonel marxiste-léniniste Mengistu Haïlé Mariam qui renversait l'empereur Haïlé Sélassié en 1974 était amharisé. Et c'est dans l'espoir qu'il restaurerait l'État unitaire que, en 2018, le parti amhara de la coalition au pouvoir depuis 1991 sous le régime tigréen, pesait en faveur de la nomination au poste de premier ministre d'Abiy Ahmed Ali, un Oromo de mère amhara.

De fait, l'Éthiopie est un pays complexe où les contradictions abondent. Avec plus de 80 langues et autant de communautés dominées par quelques-unes d'entre elles, ce qui entraîne frustrations et rancœurs, avec le réveil des dominés dont les Oromos et le refus des dominants (Amharas et Tigréens) de partager le pouvoir, la paix civile reste problématique. Dans ces conditions, analysent certains observateurs, la question de l'existence même du pays se pose■

Le fléau du plastique dans le monde



Mouna Ali

Selon une étude de scientifiques américains qui fait référence, publiée en 2017 dans la revue *Science Advances*, l'homme a fabriqué 8,3 milliards de tonnes de plastique depuis 1950. De quoi inonder la planète sur terre, par air comme par mer, le vivant compris. Plus des trois quarts de cette masse de plastiques ont fini dans des décharges, autorisées ou sauvages. Aujourd'hui, les plages sont infestées de "larmes de sirène", ces microbilles bourrées de substances toxiques servant de matière première à la production de presque tous les plastiques, tandis que les microplastiques – des particules mesurant parfois quelques micromètres – sont aspirés par les végétaux et le plancton, et ingérés ensuite par les animaux.

Toute la chaîne alimentaire est ainsi contaminée. Les humains mangent le plastique, le respirent et l'ingèrent par la peau, en particulier celui contenu dans les vêtements polymères ou celui dégagé par le frottement des pneus sur les routes.

En juin 2022, l'OCDE a annoncé "qu'en l'absence de mesures radicales (...) la quantité de déchets plastiques produits dans le monde triplera presque d'ici à 2060", pour dépasser les 1200 millions de tonnes par an.

Face à ce fléau, le Program-

me des Nations unies pour l'environnement travaille à l'adoption d'un traité mondial contre la pollution plastique avant la fin de 2024. Une session de négociations s'est tenue à Paris, en France, au printemps dernier. Il s'agit de limiter la production à des niveaux "durables", promouvoir une économie circulaire des plastiques "qui protège l'environnement et la santé humaine", assurer une collecte, une gestion et un recyclage "efficaces" des déchets.

Seulement, le recyclage ne peut à lui seul régler le problème. Selon des calculs effectués en 2019 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), seuls 15 % des déchets plastiques étaient collectés au niveau mondial et 9

% étaient recyclés. "Le recyclage est un leurre", ne cesse de répéter Nathalie Gontard, directrice de recherche à l'Institut (français) national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

D'après elle, ce n'est que "par l'émotion" que le public finira par entendre le message consistant à dire qu'il faut réduire à néant la consommation, plutôt que de s'évertuer à réutiliser le plastique usagé.

En juin 2022, l'OCDE a annoncé "qu'en l'absence de mesures radicales (...) la quantité de déchets plastiques produits dans le monde triplera presque d'ici à 2060", pour dépasser les 1200 millions de tonnes par an.

Actualités Internationales

Mouna Ali

Ce, d'autant que les industriels de la pétrochimie se tournent, avec la fin annoncée des énergies fossiles, vers la production de plastiques de commodité et en inondent la planète.

Pour l'écologiste (française) Flore Berlingen, autrice de *Recyclage. Le grand enfumage* (Rue de l'Échiquier, 2020), le recyclage "n'est pas en soi une mauvaise chose", mais on y consacre des sommes "délirantes", "d'autant qu'il s'agit souvent de projets destinés à donner une seconde vie aux bouteilles en plastique ou aux vêtements à usage éphémère", qui sont produits dans des volumes gigantesques. "Je suis ébahie de voir l'argent, privé mais aussi public, qu'on y met. Au Havre (en France), la région Normandie finance l'américain Eastman pour bâtir une usine chiffrée à 850 millions d'euros", observe-t-elle. Avec une capacité de 160000 tonnes, ce sera la plus grande unité au monde de recyclage chimique des déchets d'emballages en PET, bouteilles de boissons gazeuses, jus de fruits, sirops diluables et eau minérale. Actuellement, sur 44 usines de recyclage chimique en projet en Europe, 13 sont situées en France.

"Tout est une question d'argent, résume à sa façon José-Marie Lopez-Cuesta, professeur au Centre des matériaux des mines d'Alès, en France. Pour que tout le monde prenne conscience du problème, il faudrait

que la matière plastique, qui ne vaut pas grand-chose, acquière une valeur. Le jour où elle sera considérée comme précieuse, les points de vue changeront automatiquement". Encore faudrait-il mettre en place des dispositifs généralisés de consigne, des pénalités pour ceux qui ne s'y plient pas, une réglementation sévère sur la réutilisation des nouveaux produits, une éducation au civisme dans les écoles, des pressions sur toutes les sociétés qui fabriquent des emballages non recyclables... "Une réorganisation, aussi, des éco-organismes [les sociétés qui récoltent les déchets auprès des producteurs], dont les structures capitalistiques sont telles que leurs ambitions sont modulées par le poids de leurs actionnaires, souvent des entreprises polluantes", souligne José-Marie Lopez-Cuesta. Il s'inscrit "totalement en faux" contre ceux qui considèrent l'humanité condamnée au "développement", ce processus de dévalorisation qui conduit à transformer un déchet en un produit de qualité moindre. Selon lui, "nous avons les capacités technologiques de réparer et de reformuler les plastiques", afin d'obtenir des matériaux performants. "On ne le fait pas, pour des questions de coûts et de maîtrise des filières de tri et d'identification. Mais, si on mettait le paquet, on pourrait gérer le stock patrimonial des plastiques en fin de vie, en ayant des ambitions plus élevées que d'en faire des bacs à fleurs."

Cependant, le problème n'est pas qu'une affaire de volonté.

"Les recycleurs sont confrontés à une réalité physico-chimique, à savoir la présence d'additifs qui s'avèrent compliqués à retirer des résines plastiques usagées", souligne Raphaël Guastavi, directeur adjoint à la direction économie circulaire de l'Agence (française) de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ade-me). De nombreuses sociétés y parviennent, à l'instar d'Effet Mer, dans l'Hérault, en France, qui fabrique des lunettes de soleil à partir du plastique récupéré en mer ou sur le littoral.

Auteurs d'un rapport remarqué en 2020 («Pollution plastique: une bombe à retardement?»), le député français Philippe Bolo et sa collègue sénatrice Angèle Prévile ont publié, le 29 juin, une étude plus poussée sur le recyclage. Leur diagnostic rejoint celui des milieux académiques les plus pondérés : "Le recyclage ne peut pas permettre à l'industrie plastique d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il doit s'intégrer dans une stratégie plus large visant à réduire notre consommation de plastiques". Qu'il soit mécanique, comme les granulés qu'achète et revend la société Reciplast en Espagne – c'est d'ailleurs le cas de 99 % des plastiques recyclés aujourd'hui, d'après l'institut de recherche IFP Énergies nouvelles –, ou qu'il soit chimique, au moyen de technologies en phase de test qui ne vont pas sans soulever des interrogations quant à leur impact environnemental, le recyclage ne serait, pour les deux élus, qu'un «amortisseur temporel de la for-

mation de déchets, sans permettre de les éviter ». S'agissant des origines du plastique, une association de fabricants basée à Bruxelles, en Belgique, estime qu'il est à 98,5 % d'origine fossile. C'est une situation qui contraste avec les débuts des matières aux propriétés plastiques, lorsque, au XIXe siècle, celles-ci étaient prélevées dans la nature : le latex des hévéas pour fabriquer le caoutchouc, la cellulose du bois pour la viscose utilisée dans le textile, la caséine du lait pour les colles...

Au XXe siècle, c'est une succession de "curiosités de laboratoire", comme le relève l'encyclopédie des plastiques du mouvement Utopia, qui donnera lieu à la mise sur le marché de produits de synthèse : la bakélite en 1909, le PVC et le polystyrène en 1933, le Plexiglas l'année suivante, le Nylon en 1939, la silicone en 1940... "Le monde entier peut être plastifié, et la vie elle-même", écrit Roland Barthes dans *Mythologies*, en 1957. Nous y sommes largement aujourd'hui.

Alors action avant qu'il ne soit trop tard !

Source : une enquête de nos confrères du journal *Le Monde* ■

Nos lecteurs ont du talent

Récit : En l'autre (Suite du récit)



-L'important est la manière dont l'entreprise produit et atteint ses objectifs. De la sorte, une entreprise qui automatise son appareil de production, se modernise, rompant avec ses concurrentes qui fonctionnent à l'ancienne, tributaires de bras humains. Elle gagne en compétitivité commerciale, augmente sa part de marché et sa rentabilité financière. Modernité versus immobilisme.

Aurait-elle jamais été créée, si l'étude du marché visé avait montré qu'elle ne serait pas rentable ?

-Je te rappelle d'abord que l'innovation du capital technique, sa modernisation si tu préfères, ne change pas la fonction de ce dernier qui est, au sein de l'entreprise, de fabriquer des biens ou des services. De plus, comme tu le sais, une structure à but lucratif n'est pas que capital technique, elle revêt d'autres aspects, notamment : financier (ressources financières à elles nécessaires), humain (des fem-

mes et des hommes y travaillent) et organisationnel (la manière dont elle est organisée pour fonctionner). Elle est aussi, par son activité, d'une utilité sociale, car ses produits servent l'intérêt de la société. Elle poursuit enfin une finalité économique qui est de rapporter de l'argent à son ou ses propriétaires. La modernité dont tu parles ne change pas tout cela. L'entreprise reste constituée de ses différentes composantes (technique, financière, humaine et organisationnelle), demeure dans son type d'activité, continue de répondre à une demande sociale (ou de consommateurs) et poursuit sa recherche de profit pour son ou ses actionnaires. Elle a beau être techniquement moderne, si elle cesse d'être rentable, elle sera fermée et liquidée. Aurait-elle jamais été créée, si l'étude du marché visé avait montré qu'elle ne serait pas rentable ? A l'évidence, non. C'est dire que, ici comme ailleurs, il n'y a pas de changement sans continuité.

-Bien entendu, l'innovation technique ne change pas tout dans l'entreprise. Je sais notamment que la viabilité économique, à savoir sa capacité à couvrir ses coûts de fonctionnement et à produire du profit, préside à la création comme à la péren-

nité d'une entité commerciale. Cependant, n'oublions pas que l'entreprise telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'a pas toujours existé. Il n'y a pas toujours eu d'échanges monétisés. Les anciens produisaient eux-mêmes ce dont ils avaient besoin ou troquaient des choses contre d'autres. Aussi le passage de cette

Qui peut, au demeurant, nier que l'invention de la monnaie a rendu la vie plus facile ?

économie de troc à une économie monétaire, marque-t-il une rupture, soit une grande modernité. Qui peut, au demeurant, nier que l'invention de la monnaie a rendu la vie plus facile ? C'est tellement plus pratique d'acheter ou de vendre avec de la monnaie, quelle que soit sa forme, que d'échanger un bien ou un service contre un autre.

-Là non plus, tu n'échappes pas à la continuité. Certes, la monnaie est une nouveauté, mais elle ne supprime pas les échanges, elle les facilite seulement. Il y a toujours des échanges économiques entre personnes. Il y a tou-

jours des demandes de clients à satisfaire et des offres de biens ou services. En les facilitant, la monnaie a même considérablement contribué à accroître les relations commerciales, les échanges, les offres et les demandes.

-Je vois que tu veux me convaincre qu'il n'y a pas de rupture totale et donc de modernité au sens où je l'entends, que ce qui change n'affecte pas tout, mais je reste sur ma position de moderniste. Je me sens bien dans la vie que je mène. Je me sens bien en ville et apprécie ses nombreux avantages. J'y suis, j'y reste, comme dirait l'autre.

- Du reste, je ne cherche pas à te convaincre de renoncer à la vie urbaine, mais tente seulement d'attirer ton attention sur le fait que la notion de modernité est plus complexe qu'elle n'en a l'air et que le présent n'est pas forcément en rupture avec le passé, ni la ville avec la campagne, encore moins nous avec nos fiers compatriotes ruraux. A suivre■